

# Comment déposer mon projet ?

Vous pouvez retrouver le document  
«Proposition de projet»  
à remplir ainsi que le règlement



A l'accueil de la mairie durant  
les horaires d'ouverture



Sur le site internet  
[www.ville-montreuil-bellay.fr](http://www.ville-montreuil-bellay.fr)

Un seul projet par personne peut-être déposé !  
La proposition de projet est ouverte à toute personne physique, collectif de citoyens,  
groupe d'amis, résidant à titre principal sur la commune.  
Les enfants mineurs devront être parrainés par un adulte.

Montrez le génie  
qui est en vous !

Budget Participatif 2023

20 000€

Proposez vos idées de projet  
jusqu'au 30 Avril 2023



# Mode d'emploi



Imaginez les projets dont vous rêvez pour votre ville !



## Les critères à respecter pour votre projet

Le projet doit représenter **une dépense d'investissement**. On distingue l'investissement du fonctionnement. Un investissement est amené à durer dans le temps et concerne des dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation. Exemple : acheter une voiture est un investissement. Faire la vidange relève du fonctionnement.

Votre projet doit entrer dans le champ de **compétence de la ville** c'est à dire être situé sur son territoire et concerner soit les espaces verts, l'urbanisme, l'éducation, la culture, le sport, le développement durable, les technologies ... Le projet ne doit pas générer de coût d'exploitation ou d'entretien trop important.

Le projet proposé doit satisfaire un **motif d'intérêt général**, en respectant les valeurs de transparence, d'égalité, de respect et de solidarité. Il doit donc s'adresser au plus grand nombre et être accessible à tous.

Le projet doit être compris entre **0 et 20 000€** enveloppe prévue pour le budget participatif 2023 de la ville de Montreuil-Bellay.

La Commission du budget participatif composée d'élus, d'agents des services techniques, d'habitants validera la conformité de votre projet et vous aidera à le préciser, le chiffrer et éventuellement l'adapter.

## Le calendrier



## Le budget participatif qu'est ce que c'est ?

C'est un dispositif de démocratie participative. Il permet de proposer de nouvelles idées d'intérêt général pour améliorer le cadre de vie, des installations existantes ou pour créer de nouvelles activités...

Celui-ci vous permet :



De prendre part aux décisions budgétaires de la commune



De proposer un projet innovant pour votre commune



De voter pour votre ou vos projets préférés.

Cette année la municipalité consacre un budget de 20 000€ à vos projets.

La municipalité s'engage ensuite à réaliser le ou les projets arrivés en tête du vote à hauteur de l'enveloppe prévue.

